



Droit d'un 1er Adjoint au Maire

Par PapyJurassien

Bonjour,

Nous avons signaler dans notre quartier à la mairie des mouvements suspects sur le parking dans un quartier de résidence .

Quelques jours plus tard , le premier adjoint au Maire est venue est venu voir une voiture immobilisée que nous avons signalés.

Il a ouvert la voiture récupérer ce qu'il y avait dedans et fait venir les gendarmes.

Il a montrer a un voisin de la drogue.

A t'il le droit de faire cela ?

Salutations

Par ESP

Bonjour,

Il a fait ce qu'il y avait le devoir (et le droit) de faire et a même appelé les forces de l'ordre.

Quant au fait qu'il en ait parlé à un voisin, je ne vois personnellement rien de répréhensible .

Par PapyJurassien

Bonsoir

Merci de votre réponse

Il avait donc le droit d'ouvrir cette voiture et de prendre son contenu ?

Par PapyJurassien

Ce qu'il a trouvé est donc une preuve ?

Par ESP

La brigade de gendarmerie qui est intervenue pourra vous en dire davantage.

Par PapyJurassien

Justement non pas d'informations

Par ESP

Alors une enquête est peut-être en cours, ce qui expliquerait le mutisme des forces de l'ordre.

Par PapyJurassien

Nous avons demandé a rencontrer ce 1er Adjoint pour en savoir plus

Par ESP

Si vous voulez, mais je ne comprends pas vraiment ce qui vous motive !?

Par PapyJurassien

Notre motivation est de retrouver le calme dans notre quartier

Par ESP

Alors qu'y a-t-il d'inquiétant dans le fait que le maire adjoint ait fait venir les gendarmes et montré à un voisin...

Par PapyJurassien

Voir ma question initiale

a savoir si le 1er Adjoint a le droit d'ouvrir une voiture et de sortir son contenu .

La marchandise sortie est elle un épreuve recevable ?

Par janus2

Bonjour,
Le maire et ses adjoints ont qualité d'officier de police judiciaire...

Le maire et ses adjoints ont la qualité d'officier de police judiciaire en vertu de l'article 16 du Code de procédure pénale, rappelé par l'article L.2122-31 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).
A ce titre, ils disposent des mêmes prérogatives que tout officier de police judiciaire.

[url=https://www.lagazettedescommunes.com/119481/a-quels-actes-peuvent-proceder-le-maire-et-ses-adjoints-en-tant-qu%E2%80%99officiers-de-police-judiciaire/]https://www.lagazettedescommunes.com/119481/a-quels-actes-peuvent-proceder-le-maire-et-ses-adjoints-en-tant-qu%E2%80%99officiers-de-police-judiciaire/[/url]

Par PapyJurassien

Merci